

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Adhérer au service Cesu + en ligne

#### Accéder au Service en ligne

Le service Cesu + permet de bénéficier du versement immédiat de votre crédit d'impôt. Pour adhérer au service Cesu +, vous devez disposer d'un compte Cesu et obtenir l'accord de votre employé à domicile.

Vous permet de confier au Cesu l'intégralité du processus de rémunération de votre salarié. Il vous suffit ensuite, chaque fin de mois, de déclarer la rémunération de votre employé à domicile à partir de votre espace personnel Cesu. Vous donne accès au service Cesu Avance Immédiate. Le crédit d'impôt, auquel vous avez droit au titre de l'emploi d'un salarié à domicile, est automatiquement déduit du montant à payer à chaque déclaration.

#### **Attention**

pour accéder à l'ensemble des services, il est nécessaire de vous connecter à votre compte Cesu à partir du bandeau supérieur dans la zone Se connecter , en saisissant votre identifiant et votre mot de passe. Vous pouvez aussi vous connecter via France connect.

